



DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE MINEUR



UNIQUEMENT SUR RDV : Landivisiau : 02.98.68.67.32

Les mineurs se présentent accompagnés de leur parent ou tuteur

A partir de 12 ans : empreintes et signature

PIÈCES À FOURNIR

- Ancienne carte d'identité

- Si perdue : faire une déclaration de perte en utilisant le cerfa n°14011*01 (Mairie)
- Si volée : faire une déclaration de vol à la Gendarmerie

- **Un justificatif de domicile** des parents de moins de 1 an (facture E.D.F, Eau, téléphone ...).

- **Copie de la carte d'identité** du parent présent.

- **une photo d'identité** récente et en couleur aux normes suivantes : *35 mm x 45 mm = taille de la photo ; 32 mm x 36 mm = taille de la tête conforme à la norme ISO/IEC 19794-5 : 2005 ;*

- **Copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation**, de moins de 3 mois à demander à la Mairie de votre lieu de naissance pour :

(sauf en cas de naissance dans une ville dont l'état civil est dématérialisé : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)

- une première demande,
- en cas de perte ou vol de l'ancienne carte d'identité,
- un renouvellement, si carte périmée depuis plus de 5 ans.

- **Parents divorcés** : la convention définitive du jugement de divorce statuant sur la résidence de l'enfant ou convention conclus entre les parents (signatures et pièces d'identité des deux parents)

COÛT

Première demande :

Gratuite

Renouvellement :

- Gratuit si restitution de la carte périmée,
- 1 timbre fiscal **dématérialisé** (25 €) en cas de perte ou de vol de l'ancienne carte

DELAI D'OBTENTION

4 à 6 semaines

DUREE DE VALIDITE

10 ans